



CGSP Cheminots

En résumé :

- ✓ Indemnité pour une ligne haut débit et pour le raccordement fixe à domicile.
- ✓ Irrégularités lors de la grève du 19 décembre.
- ✓ Problématique des BNX.
- ✓ Attribution du signallement « très bon » aux fonctionnaires.
- ✓ Problèmes d'émission de billets par les accompagnateurs de train.
- ✓ Modalités relatives au passage de conducteur de suppression de manœuvre à conducteur de train.
- ✓ Problématique des agressions.
- ✓ Paiement des arriérés de jours de congé compensateur sur base volontaire pour le personnel de la SNCB.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE NATIONALE du 15 JANVIER 2020

Déclaration et questions de la CGSP

- **Suppression de l'indemnité pour une ligne haut débit et pour le raccordement fixe à domicile:**

Cette suppression, suscite du mécontentement sur le terrain.

I-HRO a décidé de supprimer cette indemnité qui permet de couvrir les frais d'une ligne téléphonique fixe pour les agents qui doivent être joignables en dehors des heures de service. Selon I-HRO cette indemnité ne se justifie plus étant donné qu'elle était payée à certains et pas à d'autres, et que ces collaborateurs disposent d'autre part, d'un GSM personnel de service.

Nous demandons d'analyser les cas concrets d'agents qui bénéficient de cette indemnité. Par exemple, il y a des agents qui habitent dans des régions où il y a très peu de couverture GSM.

I-HRO s'engage à analyser les mails d'agents qu'ils ont reçus à ce propos et de proposer des solutions.

- **Irrégularités lors de la grève du 19 décembre :**

Nous dénonçons une fois de plus une série d'irrégularités constatées lors de la grève du 19/12. Ainsi certains agents ont été victime d'intimidations. Nous avons appris également qu'un contrôleur des circulations a effectué une prestation 8h-16h30 le 18/12 et après une prestation 22h-8h.

- **Problématique des BNX :**

Cette problématique continue à poser des problèmes et affecte négativement l'équilibre vie privée – travail des accompagnateurs de train.

- **Attribution du signallement « très bon » aux fonctionnaires.**

La circulaire 23 H-HR 2016 prévoit la procédure à ce propos. Il

semblerait que les directions veulent mettre cette procédure en question. Qu'en est-il ?

- **Problèmes d'émission de billets par les accompagnateurs de train.**
Malgré plusieurs interpellations de la direction, certains accompagnateurs de train ne peuvent pas émettre des billets en utilisant le système Bancontact suite à des problèmes avec l'appareil ITRIS.
- **Modalités relatives au passage de conducteur de manœuvre à conducteur de train :**
En juillet nous avons obtenu qu'un conducteur de manœuvre puisse accéder au grade de conducteur de train après 2 ans au lieu de 4 ans de service. Ceci n'a pas été transposé dans la réglementation. Nous demandons que ceci soit rectifié.
- **Problématique des agressions :**
Nous demandons qu'il y ait une interpellation du ministre de l'intérieur à propos de l'intervention de la police dans le cadre de la prévention des agressions.

Points soumis par la direction :

- **Paiement des arriérés de jours de congé compensateur sur base volontaire pour le personnel de la SNCB :**
Ce paiement se fera à partir d'un arriéré de 8 jours.
Pour info : fin 2019 les agents SNCB avaient un retard de 315.138 jours de crédit, 72.895 jours de congé, 42.760 jours de repos et 106.049 jours de congé compensatoire. Au total : 536.000 jours (30,7 jour/agent).
Aujourd'hui il y a un retard de 703.000 jours.
En 2017-2018 les agents avaient un retard moyen de 32,3 jours par agent.
La direction argumente que ce paiement se fait sur base volontaire.

Nous rejetons cette proposition car les agents doivent pouvoir prendre leurs jours de liberté. Pour ce faire il faut du personnel en suffisance et c'est là que le bât blesse. Nous refusons de soutenir cette mesure qui met en question les 36h, les 38h et même la semaine des 40h. Le bien-être des travailleurs est la priorité pour la CGSP.

La direction affirme qu'elle a un plan d'action pour réduire le retard des jours de liberté. Nous osons espérer que ce plan ne se limitera pas au paiement des arriérés.

FILIP PEERS, THIERRY MOERS

Secrétaires nationaux.

SECRETARIAT

02/508 58 06 – 02/508 58 19